



## PUBLICATION DU 28 OCTOBRE 2021

L'Assemblée primaire est convoquée au sous-sol du bâtiment communal

LE DIMANCHE

28 NOVEMBRE 2021

DE 09 H 00 A 10 H 00

En vue de procéder à l'acceptation ou le rejet des objets suivants :

### Objets fédéraux

1. Acceptez-vous l'initiative populaire du 7 novembre 2017 « Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers) » ?
2. Acceptez-vous l'initiative populaire du 26 août 2019 « Désignation des juges fédéraux par tirage au sort (initiative sur la justice) » ?
3. Acceptez-vous la modification du 19 mars 2021 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19) (Cas de rigueur, assurance-chômage, accueil extra-familial pour enfants, acteurs culturels, manifestations) ?

### Objet cantonal

1. Acceptez-vous l'initiative populaire « Pour un canton du Valais sans grands prédateurs » ?

Envoi du matériel de vote aux citoyens. Les citoyens réceptionneront le matériel de vote au plus tard le vendredi 5 novembre 2021.

**Le vote par dépôt à la commune.** Dès réception du matériel de vote, l'électeur peut exercer son vote en déposant l'enveloppe de transmission fermée auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. **Dernier délai du dépôt le vendredi 26 novembre 2021 à 11 heures** (fermeture des guichets). **Attention, l'enveloppe ne doit pas être déposée dans la boîte aux lettres extérieure de la commune**, sous peine de nullité (art. 20 al. 1. let. c OVC)

**Le vote par correspondance.** L'envoi doit parvenir à l'administration communale **au plus tard le vendredi 26 novembre 2021**. Les enveloppes arrivées hors délai ne seront pas acceptées. **La commune refuse les enveloppes non affranchies ou insuffisamment affranchies** (art. 14 al. 3 OVC). Si par inadvertance une telle enveloppe est réceptionnée par la commune, le vote doit être considéré comme nul (art. 14 al. 1 OVC)

**Vote par procuration.** Le vote par procuration est interdit.

Fin de publication, le 28 octobre 2021.

L'Administration communale